



Réservation des courts du centre de Ligue par Internet : quelques précisions complémentaires

La Ligue met à votre disposition un système de réservation des courts par Internet appelé **ADSL tennis**.

Il est destiné à faciliter la réservation des courts 7 jours sur 7 et heures sur 24. Il est par ailleurs simple d'emploi et accessible par tous les joueurs, qu'ils disposent ou non d'un accès à Internet.

1 Comment accéder à la réservation ADSL tennis ?

- prioritairement depuis n'importe quel poste connecté à Internet,
- depuis la borne Internet installée dans le club-house du Centre de Ligue,
- en appelant le secrétariat de la Ligue de 10h à 17h30 du lundi au vendredi

Pour les réservations par Internet, le site de réservation est accessible depuis le site internet de la Ligue <http://www.ligue.ffr.fr/hds>. L'icône «réservation des courts» vous permet d'accéder à une page spécifique.

Attention, eu égard à l'ensemble de son activité qui l'amène à ne pas être toujours présent dans le club-house, le personnel de réception présent le soir et le WE, ne peut réserver à votre place sur ADSL tennis.

2 Qui peut accéder à la réservation ?

Seuls les licenciés à la FFT avec une licence valide pour l'année peuvent accéder aux courts du Centre de Ligue.

En effet, la Ligue est un organe déconcentré de la Fédération Française de Tennis, et seuls les membres de la FFT (les licenciés) peuvent utiliser les installations fédérales.

C'est pour cette même raison que **tous les joueurs présents sur le terrain doivent être en possession de la licence** fédérale de l'année en cours. Cette obligation vaut pour le ou les partenaires d'un joueur licencié qui réserve un court.

3 Comment s'inscrire pour réserver les courts ?

Un menu vous propose de vous inscrire en ligne. Cette procédure est très rapide mais **indispensable**. Voici les informations qui vous sont demandées:

- votre nom et votre prénom
- votre numéro de licence
- votre numéro de club (figure sur la licence)
- un mail et un numéro de téléphone (portable si possible)

Ces deux dernières informations nous permettront de vous aviser en cas d'indisponibilité de votre court (pluie par exemple), pour vous éviter un déplacement inutile. Nous pourrions aussi conserver votre court, si vous étiez en retard.

4 Identifiant et mot de passe

A la fin de cette phase d'inscription en ligne, le système vous attribue un identifiant (combinaison de votre nom et de votre prénom) ainsi qu'un mot de passe **tous les deux confidentiels** (que vous pourrez modifier). C'est avec eux que vous pourrez vous inscrire sur le site internet de la ligue. Ces informations sont personnelles et ne doivent pas être communiquées à un tiers. En effet, pour réserver ultérieurement avec un partenaire vous n'aurez pas besoin de connaître son propre identifiant et son mot de passe.

Des échanges de codes entraîneront l'interdiction de réserver pour une durée d'un mois, puis une interdiction définitive en cas de récidive.

5 Attribution des courts

Le court attribué l'est à titre indicatif : en effet, en fonction de la situation et de la durée des matches en cours, l'accueil de la Ligue pourra être amené à modifier le planning d'occupation. En conséquence, il vous faudra vous présenter au personnel d'accueil au moment de votre arrivée qui vous attribuera un terrain en fonction de la situation.

6 Les principales règles de réservation

- **La période de réservation est de 6 jours** (en plus de la journée en cours). Vous aurez ainsi plus de latitude pour organiser votre pratique sportive.
- La période de **consultation des disponibilités des courts sera de 15 jours**. De la sorte vous pourrez prévoir la réservation de vos créneaux en fonction du planning d'utilisation des installations par les divers acteurs de la Ligue (notamment les compétitions, les entraînements de haut niveau, ou toute autre manifestation organisée par la Ligue).

7 Annulation de la réservation

Pouvoir réserver à 7 jours (6+1), suppose une **plus grande responsabilité de la part des joueurs**. Il est toujours frustrant de refuser de nombreuses demandes pour s'apercevoir que certains créneaux ne sont pas honorés sans même en avertir la réception.

Il vous est possible d'annuler un créneau 24h sur 24 grâce à Internet, depuis votre domicile ou en appelant le personnel de la Ligue de 9 heures à 23 heures.

